

Informations de base	
2023/2158(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2022: Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	
<b>Subject</b>	
8.70.03.12 Décharge 2022	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">CONT</span> Contrôle budgétaire	SARVAMAA Petri (EPP)	14/06/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive RÓNAI Sándor (S&D) CICUREL Ilana (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">TRAN</span> Transports et tourisme	GHEORGHE Vlad (Renew)	10/10/2023
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-légitif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

04/03/2024	Vote en commission		
12/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0107/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0248/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2158(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12954

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.526	16/01/2024	
Avis de la commission	TRAN	PE753.750	23/01/2024	
Amendements déposés en commission		PE757.228	09/02/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0107/2024	12/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0248/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024	

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	

Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
		N9-0096/2023		

**Acte final**

Budget 2024/2312  
JO OJ L 10.10.2024

## Décharge 2022: Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)

2023/2158(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 530 voix pour, 67 contre et 6 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la **réolution** sur les performances, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

### **États financiers de l'agence**

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2022 s'élevait à **115.807.269,88 EUR**, soit une augmentation de 9,48% par rapport à 2021.

### **Gestion budgétaire et financière**

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'exercice en cours de 99,80%, soit une légère augmentation de 0,14% par rapport à 2021 et un taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours de 98,42%, soit également une augmentation de 1,10%.

### **Autres observations**

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel et la numérisation.

Il a notamment souligné que :

- l'Agence est devenue un acteur important de la surveillance et du signalement des navires présentant un intérêt après l'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Russie en février 2022;
- en 2022, l'Agence a fourni à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (EUROPOL) un accès à des services d'information maritime et de surveillance pour l'aider dans les domaines des activités répressives et de la criminalité organisée en mer;
- dans le cadre du nouveau mandat de coopération européenne sur les fonctions de garde-côtes, l'Agence a partagé des informations, une expertise, des procédures, du matériel et des outils de formation avec l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA) et Frontex;
- l'Agence a été félicitée pour avoir développé un certain nombre de produits ad hoc destinés à aider les États membres et la Commission à mettre en œuvre les sanctions de l'UE liées à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, telles que la communication d'informations sur les escales de navires pour des cargaisons et pavillons spécifiques;
- au 31 décembre 2022, l'organigramme était stable, et pourvu à 99,06%, avec 210 fonctionnaires et agents temporaires engagés sur 212 autorisés au titre du budget de l'Union (comme en 2021);
- il existe un manque d'équilibre entre hommes et femmes parmi les membres de l'encadrement supérieur et intermédiaire de l'Agence, parmi les membres du conseil d'administration et au sein de l'ensemble du personnel de l'Agence;
- la numérisation devrait être encouragée dans le secteur maritime en facilitant la transmission électronique des données, en soutenant la simplification et en fournissant des systèmes et des services intégrés de surveillance et de sensibilisation maritimes à la Commission et aux États membres.